



# ACTIVITÉS SPORTIVES

## COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Lundi 23 Mai 2022

**Présents** : M. GILLES (Président), M. BARRERA, Mmes GUEGAN, MACARIO

## SECTEUR CHAMPIONNAT

### D3 :

Le match N° 23817585 : **VENTOUX SUD / ETOILE D'AUBUNE** du 26/05, se jouera à 19H00

### D4 :

Le match N° 24053619 : **ETOILE D'AUBUNE / BOLLENE RC** du 29/05 se jouera à 13H00.

Suite à 3 forfaits simples, **SAHUNE AS** est déclaré Forfait Général

### Feuilles de match non parvenues :

Amendes pour feuilles de matchs non parvenues avant **match perdu 0 point au club recevant**  
(Date limite au 30/05)

D1 – Match N° 23815921 : **AVIGNON US / VISAN** du 15/05

D4 – Match N° 24053691 : **SARRIANS / ETOILE D'AUBUNE** du 08/05

D4 – Match N° 24053695 : **BARTHELASSE / SARRIANS** du 15/05

D4 – Match N° 24045393 : **BOLLENE FOOT / RASTEAU** du 15/05.